



**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée spéciale du conseil municipal de Saint-Sylvestre tenue le **14 décembre 2016**, à la salle Bonne Entente à 20 heures. Cette assemblée est convoquée par monsieur le maire Mario Grenier et madame la secrétaire Ginette Roger. Chacun est averti par courrier électronique. Les conseillers suivants sont présents :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Maryse Lapointe, conseillère # 2
Monsieur Roger Couture, conseiller # 3
Monsieur Roland Gagné, conseiller # 4
Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5
Monsieur Raynald Champagne, conseiller # 6

A l'ordre du jour les points suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Assurances collectives pour les employés
3. Adoption des salaires pour l'année 2017
4. Aménagement espace bureau
5. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 178-2016

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Résolution numéro 179-2016

Assurances collectives pour les employés municipaux

Attendu qu'à l'embauche de nouveau personnel, la question concernant les assurances collectives revient est très à la demande ; que des démarches ont été faites auprès de deux courtiers afin d'offrir aux employés municipaux à temps plein un programme d'assurances collectives ; que la proposition retenue est celle de Robin Veilleux assurances et rentes collectives Inc., il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'accepter le plan d'assurances collectives proposé par Robin Veilleux assurances et rentes collectives Inc., payé à 50 % par les employés et 50 % par la municipalité ; que le tout soit effectif à partir du 1^{er} janvier 2017.

Résolution numéro 180-2016

Salaires des employés pour l'année 2017

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité d'augmenter de 4.5 % les salaires des employés de la municipalité, soit 3 % pour le montant d'assurances collectives et 1.5% d'augmentation, pour la directrice générale, l'adjointe administrative, l'inspecteur municipal, la coordonnatrice aux loisirs et développement, que l'on verse une augmentation de 1.5% aux pompiers volontaires; que la formation reliée aux pompiers soit au taux du salaire minimum ; que pour les pompiers volontaires un minimum de 3 heures par intervention sera payé ; que le tout entre en vigueur à partir du 1er janvier 2017.

Résolution numéro 181-2016

Aménagement des espaces bureau

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de "Mon Buro" au montant de \$ 7 141.00 plus taxes pour l'aménagement d'une voûte fermée ainsi que deux postes de travail pour le bureau de la municipalité.

Levée de l'assemblée à 20 heures 45 minutes l'ordre du jour étant épuisé. Adopté à la séance du 16 janvier 2017.

Mario Grenier, maire

Ginette Roger, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Mario Grenier, maire